

Le MERCREDI 31 mai 1944.

Le Comité permanent de la banque et du commerce se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Moore.

*Présents:* MM. Authier, Black (*Cumberland*), Blackmore, Cleaver, Fontaine, Fraser (*Northumberland, Ont.*), Graham, Gray, Hanson (*York-Sunbury*), Hazen, Hill, Jaques, Jean, Kinley, Lafontaine, Macdonald (*Halifax*), Macdonald (*Brantford*), MacKenzie (*Neepawa*), McGeer, McGibbon, McIlraith, McNevin, (*Victoria, Ont.*), Marier, Martin, Mayhew, Moore, Noseworthy, Perley, Picard, Ryan, Ward.

*Sont aussi présents:* L'hon. J. L. Ilsley, K.C., ministre des Finances; le Dr W. C. Clark, C.M.G., sous-ministre des Finances; M. C. S. Tompkins, inspecteur général des banques; M. James Stewart, directeur général, Banque Canadienne du Commerce; M. A. K. Harvie, secrétaire, Banque Canadienne du Commerce.

Le président déclare avoir reçu un mémoire de M. G.-C. Papineau-Couture, C.R., conseil du Procureur général du Québec, demandant l'autorisation d'être entendu lorsque l'article 92 du bill 91 sera à l'étude.

Il est entendu que le mémoire de M. Papineau-Couture sera imprimé comme Appendice A aux témoignages de ce jour.

Le président déclare avoir aussi reçu une lettre de M. McGeer, député, en date du 25 mai, accompagnée de la copie d'une résolution adoptée par la *Nepean Water Area Residents Association*.

Il est entendu que la résolution de l'Association sera imprimée comme Appendice B aux témoignages de ce jour.

M. Kinley signale qu'une erreur s'est glissée dans les témoignages entendus lors de la séance du 25 mai, en citant la Loi des banques, et que ce qui suit devrait être substitué aux lignes 10 à 15, page 247:

M. KINLEY: Monsieur le président, l'article 91, paragraphe 4 de la Loi des banques stipule clairement ce qui suit:

Nullle banque ne doit directement ni indirectement imposer ou recevoir une somme quelconque pour la tenue d'un compte, à moins que cet impôt ne soit fait conformément à une entente expresse entre la banque et le client.

M. Lafontaine donne avis qu'à la séance de vendredi prochain, il a l'intention de proposer que le Comité procède à l'étude du projet de loi 91, article par article.

M. Stewart est appelé et interrogé.

*Pièce N° 22:* M. McGeer dépose l'*Etat des recettes et frais courants d'exploitation et autres renseignements pour les dix banques à charte* produit à la Chambre le 2 mai par le ministre des Finances et consigné au compte rendu officiel des Débats, à la page 2709. (Page 137 des témoignages de la séance du 18 mai.)

Le Comité s'ajourne à 1 heure de l'après-midi pour se réunir de nouveau le jeudi 1er juin à onze heures du matin.